

AFFAIRE N° 15/6. - Prise à bail par la Commune d'un local de 300 m2 dans le Centre Administratif du Chaudron.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de votre séance du 3 JUIN 1971, vous vous êtes prononcés favorablement sur le principe de la réservation de 150 m2 de bureaux dans le Centre Administratif que la S.I.D.R. a construit au CHAUDRON, sous réserve que le prix de location soit discuté à nouveau. Ce prix étant alors situé entre 350 et 400 F/m2/mois.

Depuis, Monsieur le Directeur de la S.I.D.R. a modifié sa proposition. La superficie totale passe à 300 m2 pour un prix de 290 F/m2 soit 87 000 F/mois, prix que les Domaines estiment valable compte tenu des aménagements qui sont à notre charge soit environ 3 500 000 F de second oeuvre.

150 m2 de ces bureaux serviront à installer divers services municipaux dont le besoin n'est plus à démontrer dans ce quartier. La 2ème partie est prévue pour une bibliothèque dont le statut reste encore à définir exactement.

Je vous demande de m'autoriser à passer un bail de 18 ans à compter du 1er Janvier 1972 avec la S.I.D.R. pour la location de 300 m2 de bureaux au Centre Administratif du Chaudron. Cette durée de 18 ans se justifie par l'importance des travaux à entreprendre. De plus, c'est la durée minimum pour que l'Etat puisse accorder une subvention pour les aménagements nécessaires à une bibliothèque.

La dépense sera inscrite au chapitre 932, article 630 du Budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Il s'agit du Centre Administratif qui se trouve au milieu de la Cité Michel DEBRE au Chaudron. nous avons en location un des appartements du Chaudron pour le bureau de notre aide-médicale gratuite. Ces bureaux sont dans un logement. Par ailleurs, nous devons installer une bibliothèque annexe dans cette zone et c'est pour cette raison que nous avons déjà fait passer cette affaire devant vous, le 3/6/71. Nous avons présenté l'affaire au Service des Domaines qui a estimé le nouveau prix de la S.I.D.R. à 87 000 Frs par mois, pour l'ensemble de l'immeuble qui nous revient.

M. RIVIERE. - N'aurions-nous pas intérêt à acheter ?

LE MAIRE. - Nous avons déjà discuté de l'affaire ici et, en définitive, nous avons décidé de louer. Mais, il n'est pas exclu que d'ici deux ou trois ans nous puissions transformer l'affaire en location-vente. Je crois qu'une partie du bâtiment ne nous appartient pas.

M. HOARAU. - Le rez-de-chaussée est occupé par les services de police et le P.T.T.

M. RIVIERE. - Le loyer nous reviendra à plus d'un million par an.

LE MAIRE. - Je crois que la S.I.D.R. ne veut pas vendre tant qu'elle n'a pas trouvé une solution pour les P.T.T. et la Police. Ils veulent que ces derniers s'installent, et craignent, s'ils n'ont pas de local, qu'ils ne partent ailleurs.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, toutes les questions ont été examinées, quelqu'un désire-t-il prendre la parole ?

Mme ROCHE. - Monsieur le Maire, pour la Montagne, ne serait-il pas possible de faire une action pour obtenir un trottoir entre la Poste et l'Eglise ? Il y a des fossés épouvantables et la chaussée est très rétrécie. A toute sortie de messe ou même à l'occasion de circulation d'enfants qui se rendent à l'école, on risque des accidents terribles. Je crois que c'est une question qui relève de la Direction Départementale de l'Equipement.

LE MAIRE. - Cette route est départementale, mais je me suis déjà inquiété du problème des trottoirs. Je suis en pourparlers avec l'Equipement, ce n'est pas encore précis, mais, éventuellement, ils seraient d'accord pour nous donner du matériel et nous ferions les travaux nous-mêmes. Je crois, néanmoins que, dans le passage des agglomérations, la Commune doit faire les trottoirs, bien que ce soit une route départementale.

Mme ROCHE. - Pour le Jardin de l'Etat, qui est revenu à la Municipalité depuis le 1er Janvier, ne serait-il pas bon de prévoir un gardien assermenté ? Actuellement, les plantes, les poissons sont volés. Toutes les améliorations que fait la Commune sont détériorées.

LE MAIRE. - Actuellement, nous menons une action pour qu'on nous libère un logement qui se trouve au Jardin de l'Etat afin d'y installer un gardien assermenté. Monsieur CADET habite ce local, mais il ne travaille pas pour le Jardin.

M. CHANE KUNE. - La Préfecture a déjà signifié à Monsieur CADET qu'il devait quitter le local.

LE MAIRE. - L'affaire est en cours. Monsieur CADET construit par ailleurs et on nous demande de le garder jusqu'à ce que sa construction soit terminée.

Mme ROCHE. - Il ne faudrait pas que cela dure trop longtemps

M. DE BALBINE. - N'y aurait-il pas possibilité d'étudier une solution avec la S.I.D.R. pour l'enlèvement des ordures qui se trouvent dans les réceptacles du CHAUDRON. Ils sont pleins d'ordures ménagères, il y en a même sur le gazon. Ces ordures restent là, parfois une semaine à quinze jours avant d'être enlevées.

M. TESSIER. - A peine sont-elles enlevées qu'il y en a de nouvelles.

LE MAIRE. - Dans cette affaire, la S.I.D.R. est incapable de faire la police. Elle nous a écrit pour nous demander de prendre ses routes en compte. Il est évident que ces routes vont nous revenir un jour ou l'autre et que la S.I.D.R. va se fondre avec l'ensemble des maisons de Saint-Denis. Elle nous demande de les prendre en charge un peu plus tôt, en ce qui concerne l'enlèvement des ordures ménagères. Nous allons procéder à cet enlèvement, mais uniquement dans les grandes rues qui, en principe, nous reviennent. Mais dans toutes les autres, cela restera à la charge de la S.I.D.R. La S.I.D.R. devait faire enlever les ordures par une camionnette une fois par semaine, mais évidemment, cela va augmenter le prix des loyers.

M. DE BALBINE. - De toute manière, tous les loyers ont été augmentés.

Monsieur le Maire, j'attire votre attention sur la réception des voiries de la S.I.D.R. Il y a des caniveaux qui ne sont pas couverts et qui sont très dangereux.

LE MAIRE. - C'est prévu ainsi au cahier des charges. Les caniveaux à ciel ouvert ont été acceptés par toutes les commissions. La Commission communale avait émis une réserve concernant ces caniveaux, mais les autres ont été contre, les caniveaux fermés étant trop difficiles à nettoyer, etc ...

M. DE BALBINE. - Ces caniveaux sont maintenant des vrais dépôts d'ordures. Personne ne les nettoie.

LE MAIRE. - Nous avons écrit à la S.I.D.R., mais elle a respecté le cahier des charges.

M. LAPIERRE. - Après les discussions que nous avons eues tout à l'heure à propos de l'affaire CLAIN, je voudrais savoir si nous pouvons considérer cette affaire comme définitivement morte ou si elle reviendra devant nous.

LE MAIRE. - Sauf fait nouveau, c'est une affaire morte.

du
Service le 29 Mai 1970
Pour le Chef
Le Secrétaire Général
Signé: B. Brunet

Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lesjeu